

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **2 décembre 2019 à 16 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

Sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juaira, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**19-12-447**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

**19-12-448**

**Adjudication de contrat - Collecte des déchets solides 2020 - 2022 (AO19-HV-03)**

ATTENDU l'appel d'offre no AO19-HV-03 pour la collecte des déchets solides 2020 2022 lancé par appel d'offres public le 24 octobre 2019;

ATTENDU l'ouverture des offres le 26 novembre 2019 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de collecte des déchets solides 2020 - 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, Gaudreau Environnement Inc. aux tarifs suivants, plus les taxes applicables :

**Enlèvement et transport:**

<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
81.06 \$/TM	83.49 \$/TM	85.99 \$/TM

**Élimination:**

<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
66.33 \$/TM	68.32 \$/TM	70.37 \$/TM

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières pour chacune des années 2020, 2021 et 2022 dont les crédits nécessaires à ces dépenses seront pourvus au budget des exercices 2020, 2021 et 2022.

ADOPTÉE

19-12-449

**Adjudication de contrat – Collecte des matières recyclables (AO19-HV-04)**

ATTENDU l'appel d'offre no AO19-HV-04 pour la collecte des matières recyclables 2020 2022 lancé par appel d'offres public le 24 octobre 2019;

ATTENDU l'ouverture des offres le 26 novembre 2019 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de collecte des matières recyclables 2020 - 2022 au plus bas soumissionnaire conforme, Gaudreau Environnement Inc. aux tarifs suivants, plus les taxes applicables :

**Enlèvement et transport:**

<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
170.41 \$/TM	175.52 \$/TM	180.79 \$/TM

**Tri:**

<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
150.00 \$/TM	154.50 \$/TM	159.14 \$/TM

QUE ces dépenses soient financées à même les activités financières pour chacune des années 2020, 2021 et 2022 dont les crédits nécessaires à ces dépenses seront pourvus au budget des exercices 2020, 2021 et 2022.

ADOPTÉE

19-12-450

**Adjudication de contrat – Collecte du plastique agricole 2020**

ATTENDU l'annexe II présentée par le directeur de l'urbanisme conformément au règlement sur la gestion contractuelle de la Ville pour les contrats de gré à gré de 25 000 \$ à 100 100 \$;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de collecte du plastique agricole à Gaudreau Environnement aux tarifs suivants, plus les taxes applicables :

**Conteneurs 2 verges**

<u>2020</u>
880.44 \$ /conteneur

**Conteneurs 4 verges**

<u>2020</u>
1 141.32 \$ / conteneur

Que cette dépense soit financée à même les activités financières pour l'année 2020 et que cette dépense soit prévue au budget de l'année 2020.

ADOPTÉE

19-12-451

**Demande d'entretien d'un cours d'eau – Branche 9 du cours d'eau Gros ruisseau**

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée par monsieur Jean-Serge Leblanc, mandataire pour CBR Laser inc. propriétaire du lot 4 308 001 du Cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau sur cette propriété ;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont situés sur le lot 4 308 001 du cadastre du Québec et nécessiteront peut-être des travaux sur les lots situés en amont et en aval du lot concerné ;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront répartis selon l'étude réalisée par le responsable des cours d'eau de la MRC de L'Érable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien de la Branche No 9 du cours d'eau Gros Ruisseau pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

19-12-452

**Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 16 h 55.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Me Olivier Milot, greffier

\_\_\_\_\_  
Gilles Fortier, maire